

Décret

Générale

colonial

Décret n° 687 portant nomination des membres du Conseil de Défense de l'Empire Français.

n° 687

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 janvier 1943

Numéro JO
n° 10 du 15/05/1943

Date du numéro
15 mai 1943

VISAS

Vu l'ordonnance n. 16 du 24 Septembre 1941, portant organisation nouvelle des pouvoirs publics de la France Libre

Vu le décret n.4 du 24 septembre 1941, relatif a la composition du Conseil de Défense de l'empire français

Vu les décrets n. 134, du 27 janvier et 390 du 5 Août 1942, portant nomination de membres du Conseil de Défense de l'Empire Français

Vu le décret n. 627 du 1er décembre 1942, portant nomination d'un adjoint au Commandant en chef des Forces Françaises Libres ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont nommés membres du Conseil de Défense de l'Empire Français : M. le Général LEGENTILHOMME, Haut Commissaire de France dans l'Océan Indien. M. le Colonel ORSELLI, Gouverneur des Etablissements Français de l'Océanie. M. le Gouverneur MONTCHAMP, Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie. M. le Gouverneur CAPAGORRY, Gouverneur de file de la Réunion.

Art. 2

— Le Commissaire National aux affaires étrangères et aux colonies et le Commissaire National à la Justice et à l'Instruction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la France Combattante.

G. de Gaulle

Par le Chef de la France Combattante

Président du Comité National : Le Commissaire National aux Affaires Etrangères et aux Colonies : R. Plevin. Le Commissaire National à la Justice et à l'Instruction publique : R.

CASSIM